



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION n° 2025 – 06

STRATEGIE DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT 2025-2030

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 mars 2025 à 14h30 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

• **Approuve le projet de « stratégie de sensibilisation et d'éducation à l'environnement 2025-2030 »**

1. **Adopte** la stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable pour la période 2025-2030 telle que présentée en séance ;
2. **Charge** la direction du Parc national de la Vanoise de mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie, dans le respect des orientations présentées ;
3. **Mandate** les équipes opérationnelles pour mettre en œuvre les fiches-actions en lien avec les stratégies de communication et de tourisme, afin d'assurer une cohérence globale des initiatives ;

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à Frontenex, le 11 mars 2025,

La Présidente du conseil d'administration,

Rozenn HARS



Parc national de la Vanoise

135 rue du docteur Julliard • 73000 Chambéry

Tél. +33 (0)4 79 62 30 54

www.vanoise-parcnational.fr • accueil@vanoise-parcnational.fr